

# Meusiennes, Meusiens, mobilisons nous!

Notre avenir est gravement menacé  
Réagissons!

Oui, à une  
Communauté  
d'Agglomération  
sur le  
Nord Meusien

## La menace ?

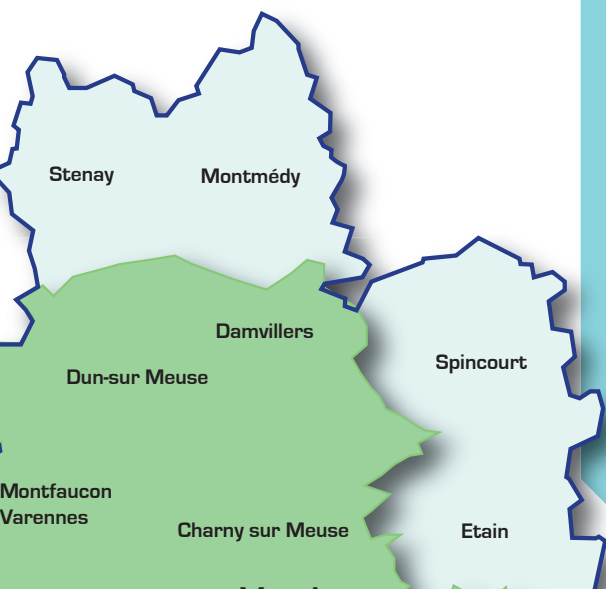
C'est l'énorme préjudice que la Meuse et le Nord Meusien en particulier, subiront si le préfet refuse la création d'une Communauté d'Agglomération sur le Bassin de vie de Verdun.

## L'enjeu ?

Depuis la loi de décembre 2010, la seule possibilité offerte à la ruralité de faire entendre sa voix et de peser face aux autres collectivités, face à l'Etat, face à l'Europe, est le regroupement des communes en Communautés d'Agglomérations[\*].



Une perte de  
**10 millions d'euros**  
par an pour  
le Nord-Meusien



## Les chiffres ?

> L'Etat verse aujourd'hui par an : 8,7 millions d'euros aux Communautés de Communes de Meuse.

> Avec la création de deux Communautés d'Agglomération, une au Sud et une au Nord, **le versement pourrait atteindre 33 millions d'euros par an, soit presque quatre fois plus**, 18 millions pour le Sud Meusien et 15 millions pour le Nord Meusien.

**Cette solution serait idéale et tout doit être fait pour l'atteindre le plus vite possible.**

Rappelons que 33 millions d'euros représentent 83,7 % des impôts locaux perçus par les Communautés de Communes du Département.

**Or, il est probable, à ce jour, que Madame le Préfet proposera la création de la seule Communauté d'Agglomération de Bar le Duc, en refusant celle de Verdun.**

**Un tel schéma préfectoral serait un coup de poignard de l'Etat au Nord Meusien**

Il se traduirait en effet par une répartition des aides de l'Etat comme suit :

> 18 millions d'euros pour le Sud Meusien

> 5 millions d'euros pour le Nord Meusien

C'est donc une perte de 10 millions d'euros par an que le Schéma du Préfet provoquerait pour le Nord Meusien, déjà défavorisé économiquement.

# Mobilisons-nous pour les nouvelles générations

# Mobilisons-nous pour la ruralité

Accepter une telle injustice envers le Nord Meusien, serait trahir nos concitoyens, ceux d'aujourd'hui, mais encore davantage ceux des générations à venir, car l'opportunité qui nous est offerte aujourd'hui ne se présentera plus.

La perte des dotations de l'Etat serait immédiate et s'élèverait à **60 millions d'euros sur les 6 ans à venir.**

Imaginez l'usage qui pourrait être fait d'une telle somme en matière d'aménagement de nos villes et villages, de mise aux normes, en matière d'assainissement et d'eau, de logement, d'équipement de toute nature, voirie, sport, culture, tourisme, social,... en permettant en outre une maîtrise de nos fiscalités locales et une mutualisation optimale de nos moyens techniques et d'ingénierie...

C'est tout cela qui est en jeu dans le projet de Madame le Préfet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qu'elle présentera **le 6 mai prochain.**

C'est ce schéma qui sera ensuite soumis aux Communes et aux Communauté de Communes pour avis.

C'est pour permettre à ces communes et Communautés de Communes de se prononcer sur l'option idéale de création des Communautés d'Agglomération au Sud et au Nord qu'il **convient d'obtenir de Madame le Préfet la proposition, équilibrée et non discriminatoire, de ces deux Communautés d'Agglomérations. Le Nord a les mêmes droits que le Sud à optimiser ses chances de développement.**

Les collectivités auront ensuite 3 mois pour examiner les conditions de gouvernance de ces Communautés d'Agglomération et, à l'issue, de se prononcer pour ou contre leurs créations.

Mais encore faut-il que le schéma permette ce débat.

**La mobilisation commence donc aujourd'hui : sensibilisons tous les élus concernés.**

Cette réforme est vitale pour notre territoire et tous ses habitants.

C'est pourquoi, toutes les forces politiques, économiques, sociales et associatives mais aussi tous les habitants, ont vocation à se mobiliser, au delà de tous les clivages, pour cet enjeu considérable et historique.

**Ce combat légitime est notre combat à tous.**

**Arsène LUX,  
Maire de Verdun  
Président de la Communauté de  
Communes de Verdun**

**(\*)** Qu'est-ce qu'une Communauté d'Agglomération ?

Un regroupement de plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants.



La communauté d'agglomération engloberait au minimum le bassin de vie de Verdun tel que défini par l'INSEE, en vert sur la carte, mais pourrait s'étendre aux secteurs voisins du Nord Meusien